Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260720-2651_RASST-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le 20 juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Armelle EON donne pouvoir à Stéphane MOTTES

Absent(s) excusé(s) : BOUAISSIER Michel, COUPEZ Anne, EON Armelle, ROHAUT Yannick

Secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Date de convocation :16/07/2026

Date d'affichage : 16/07/2026

Délibération n°26/51 : Approbation du rapport délégataire 2025 concernant l'assainissement collectif

Objet : Approbation du rapport STGS 2025

Dans le cadre du décret publié au Journal Officiel du 7 mai 1995, relatif à l'information des consommateurs en matière de prix et de qualité de l'eau, le maire présente le rapport annuel de l'exercice 2025 présenté par STGS pour la gestion, par délégation, du service public d'assainissement de la commune.

Le conseil municipal :

- Prend connaissance de ce rapport,
- Et n'émet aucune observation particulière.

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 20/07/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole,

Le secrétaire de séance, Arnaud VETTIER

MAIRIE DE LE VIVIER S/MER
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260720-2651_RASST-DE